

Date de convocation	
<b>8 mars 2017</b>	
Nombre de conseillers :	
En exercice :	11
Présents :	09
Votants :	09

L'an deux mil dix-sept, le **17 mars** à 19 h 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie,  
sous la présidence de monsieur Patrick de BRUNIER, Maire.  
Etaient présents : De Brunier Patrick, Desjean Alain, Rolland  
Claudine, Chaudrin Emilie, Wuthrich Nicole, Vigot Max, Bridier  
Solange, de Vaumas Marie, Marie Nicole  
Absents excusés : Clavaud Olivier, Nonet Claude-Henri

## Compétence PLU de la Communauté de Communes du DUNOIS

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent. Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal de la commune d'Osmery **s'oppose** au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes du Dunois.

## Approbation du compte administratif 2016

Monsieur le maire sort de la séance. Monsieur Alain DESJEAN, premier adjoint, présente le compte administratif 2016.

Recettes de fonctionnement	227 366,65 €
Dépenses de fonctionnement	187 705,84 €
Résultat de l'exercice	39 660,81 €
Résultat antérieur reporté	162 484,80 €
Résultat d'exploitation cumulé	202 145,61 €
Recettes d'investissement	18 478,52 €
Dépenses d'investissement	44 648,11 €
Résultat de l'exercice	-26 169,59 €
Résultat de clôture N-1	-1 394,15 €
Résultat de clôture (déficit)	-27 563,74 €
Restes à réaliser en dépenses	0,00 €
Besoin de financement	27 563,74 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité ce compte administratif 2016.

## Affectation du résultat 2016

Le résultat d'exploitation cumulé est de **202 145,61 €**

Le besoin de financement en section d'investissement est de 27 563,74 €.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter :

<b>à la section d'investissement</b>	<b>c\1068</b>	<b>27 563,74 €</b>
<b>en excédent de fonctionnement reporté</b>	<b>c\002</b>	<b>174 581,87 €</b>

## Vote du budget 2017

Monsieur le Maire présente le budget 2017. Il s'équilibre en dépenses et en recettes aux sommes de :

- en section de fonctionnement **381 681,87 €**
- en section d'investissement **88 563,74 €**

Le conseil municipal le vote à l'unanimité.

## Subventions 2017

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter les subventions pour 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité les subventions suivantes :

<u>Associations</u>	<u>subventions</u>
Aide à domicile en milieu rural de Dun-sur-Auron	250 €
Amicale dunoise de bridge	100 €
Amis des écoles	600 €
ASS UNION DDEN secteur Dun-sur-Auron	30 €
Club de l'amitié d'Osmerly	600 €
FACILAVIE	50 €
Le Gardon d'Osmerly	600 €
Tennis club d'Osmerly	600 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 830 €</b>

## Participation au service de portage de repas à domicile

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser au CCAS de Dun-sur-Auron une participation financière de **152,14 euros** pour le service de portage de repas à domicile. Cette participation était versée chaque année par le CCAS d'Osmerly, dissout à compter du 31/12/2015. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité cette participation pour le CCAS de Dun-sur-Auron.

## Indemnités de conseil au receveur municipal

En application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 et du décret 82.979 du 19 novembre 1982, de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 qui précise les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux comptables chargés des fonctions de Receveur des communes, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer à Madame Karine PLAT, receveur municipal, l'indemnité de conseil et de budget au taux de 100 % du montant autorisé par l'article 4 de l'arrêté précité.

## Mesures de vitesse dans la traversée du bourg

Monsieur le maire présente l'analyse de vitesse sur la RD 10 au PR 30, établi par le service de gestion des routes du Département du Cher, suite aux relevés effectués du 15 au 20 septembre 2016. Le débit constaté sur cette période est de 1613 véhicules dans le Bussy vers Raymond et 1420 véhicules dans le sens Raymond vers Bussy, soit un total de 3033 passages.

Environ 15 pour cent des usagers respectent la limitation de vitesse à 50 km/heure. La vitesse moyenne dans le sens Raymond vers Bussy est de 64 km/heure le jour et 60 km/heure la nuit. Dans le sens Bussy vers Raymond, les vitesses moyennes sont de 69 km/heure le jour et 73 km/heure la nuit.

Une écluse de réduction de vitesse sera installée à l'entrée de l'agglomération pendant deux semaines au mois d'avril 2017. Un nouveau relevé de vitesse sera communiqué à l'issue de cette expérimentation.

## Porte et fenêtre pour le vestiaire du local technique

Les portes en tôle du local technique seront fermées de l'intérieur. L'entrée dans le local se fera par le vestiaire. Le remplacement de la porte et de la fenêtre de ce vestiaire sont nécessaires. Un devis de menuiseries en PVC a été demandé à l'entreprise Olivier DELANGE. Ce devis s'élève à la somme de 1584,96 euros hors taxes. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce devis.

## Souffleur à feuilles

Pour le ramassage des feuilles en automne, l'usage d'un souffleur à feuille à dos serait plus efficace qu'un simple râteau. Monsieur le maire présente l'offre de Dun motoculture pour un souffleur à dos de 65,6 CM3, d'un montant de 729 euros TTC. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide cette acquisition.

## **Défibrillateur entièrement automatique**

Monsieur le maire propose d'acquérir un défibrillateur entièrement automatique et de l'installer près de la mairie pour qu'il soit aisément accessible en cas d'arrêt cardiaque. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide cette acquisition.

## **Étang communal : accès des personnes à mobilité réduite**

Monsieur le maire présente au conseil municipal un courrier du président de l'association Le Gardon d'Osmery pour l'installation d'une signalétique de deux places aménagées au bord de l'étang pour les personnes à mobilité réduite. Il s'agit d'emplacements gravillonnés et de berge consolidée avec des planches. Le conseil municipal répond que ces emplacements ne sont pas homologués pour les PMR. L'installation d'un ponton permettant à une personne à mobilité réduite de pratiquer la pêche au bord de l'étang communal n'est pas prévue dans l'immédiat.

## **Élagage des tilleuls de la place de l'Ânerie**

Pour que la place de l'Ânerie soit moins sombre, les tilleuls seront élagués au cours de l'hiver prochain.

## **Déplacement de la benne à verre**

La benne à verre pourrait être déplacée au carrefour de la route de Lugny et de celle de Docé, à un endroit accessible au camion de collecte et pratique pour les manœuvres de ce véhicule.

Fait et délibéré à Osmery, le 17 mars 2017.